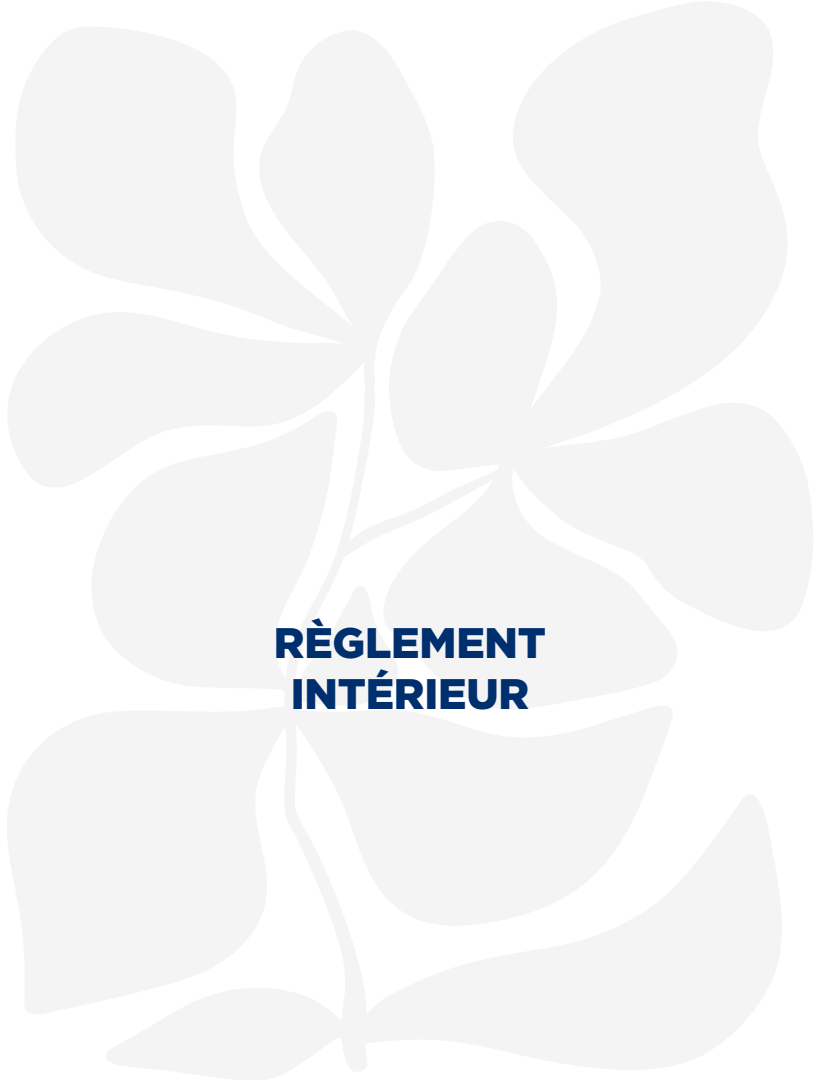




RÈGLEMENT INTÉRIEUR



PLUS FARIONES
SUITE HOTEL



Édition janvier 2025



PLUS FARIONES SUITE HOTEL

04

1. Préambule

2. Droits et obligations de l'hôte

3. Droit d'admission et exigences préalables

3.1 Droit d'admission

3.2 Exigences d'admission

4. Règles de fonctionnement et de convivance

4.1 Interdictions

4.2 Suggestions

4.3 Réservation

4.4 Prix

4.5 Période d'occupation

4.6 Coffres-forts

4.7 Service de nettoyage des chambres

4.8 Tenue vestimentaire et code vestimentaire

4.9 Bars - Restaurants

4.10 Piscines - Solarium

4.11 Salle de sport

4.12 Installations ou services présentant un risque

4.13 Informations sur les objets perdus

5. Informations sur l'organisation de l'hôtel

5.1 Services fournis par des tiers

5.2 Services fournis directement par l'hôtel

5.3 Données personnelles

Préambule

Cet établissement hôtelier a élaboré le présent règlement intérieur dans lequel sont définies les politiques, règles et normes à respecter, régissant la relation entre l'hôtel et ses clients.

Ce règlement s'applique également à :

- Les visiteurs et/ou accompagnants occasionnels des clients de l'hôtel.
- Les utilisateurs des services et installations de l'hôtel ouverts au public en général.
- Toute personne qui, même occasionnellement, visite ou se trouve à l'intérieur de l'hôtel.
- Les participants à des événements organisés dans l'hôtel.
- Les contractants, organisateurs et personnel impliqué dans l'organisation et le déroulement des événements organisés dans l'hôtel.

Le règlement s'applique dans tous les espaces et zones de l'établissement, qu'ils soient d'utilisation exclusive ou commune, sans aucune distinction.

Ce règlement est mis à la disposition du client à tout moment, en langue espagnole et en anglais. Toutefois, en cas de différence d'interprétation ou pour toute autre raison, le texte en espagnol prévaut, car il est le seul texte légalement contraignant. Ce règlement peut être consulté à la réception, sur notre site Web, sur notre application mobile, et sur le totem situé près de la réception.

L'ignorance de ce règlement n'exonère pas de son respect, car il est basé sur des principes et des règles inscrites dans la législation en vigueur.

Les destinataires ne doivent pas considérer comme exclusives les règles et interdictions contenues dans ce règlement, ainsi que les autres comportements analogues ou similaires qui ne sont pas énoncés, mais qui découlent clairement de l'esprit et de l'intention de ce règlement.

Les violations de ce règlement pourront, dans la mesure du possible, être corrigées immédiatement et, le cas échéant, seront sanctionnées conformément à la législation en vigueur, qu'elle soit de nature laborale, civile ou pénale, indépendamment des autres responsabilités dans lesquelles l'infracteur pourrait encourir et des actions légales appropriées qui pourraient être engagées.

Le règlement restera en vigueur de manière continue et ininterrompue, jusqu'à ce qu'il soit modifié ou remplacé par un autre. En cas de doute, il sera considéré comme pleinement applicable dans toutes ses règles et dispositions.

L'hôtel se réserve le droit d'admission et peut annuler la réservation, sans droit à remboursement, de tout client enfreignant ce règlement, ainsi que les règles de convivence et de bon sens, ou agissant de manière irrespectueuse envers les installations de l'hôtel ou envers les autres personnes présentes, qu'il s'agisse du personnel ou des clients de l'hôtel.

Nous vous remercions pour avoir choisi de séjourner chez nous et pour observer strictement notre règlement, conçu pour votre propre bénéfice.

Droits et obligations de l'hôte



LES DROITS du client de cet établissement sont les suivants :

- A)** Recevoir des informations véridiques, suffisantes, compréhensibles, claires et préalables à la réservation de la période d'hébergement, ainsi que sur le prix total final, y compris les taxes, avec un détail des éventuelles augmentations ou réductions appliquées dans le cadre d'une offre, à condition que le contrat d'hébergement ait été signé directement entre vous et l'hôtel.
- B)** Obtenir tous les documents confirmant les termes de la réservation des services touristiques et les justificatifs de paiement.
- C)** Accéder à notre établissement selon les termes contractés et recevoir les services dans les conditions convenues.
- D)** Recevoir des informations sur les installations ou services pouvant présenter un risque et sur les mesures de sécurité adoptées.
- E)** Présenter des plaintes et réclamations, et avoir accès aux formulaires de réclamation qui doivent être fournis par l'établissement. Le dépôt d'une réclamation n'exonère pas de l'obligation de payer les services contractés.
- F)** Protéger ses données personnelles dans les conditions établies par la législation en vigueur, ainsi que consulter les termes de la politique de confidentialité publiés sur notre site web.

OBLIGATIONS du client de cet établissement :

- A)** Respecter les règles d'utilisation et le règlement intérieur de cet établissement, ainsi que les règles particulières d'utilisation de chaque installation.
- B)** Observer les règles d'hygiène, de courtoisie, de convivialité sociale et de tenue vestimentaire, également énoncées dans ce règlement.
- C)** Payer le prix du service contracté au moment de la présentation de la facture ou, le cas échéant, dans le lieu, le temps et la forme convenus, sans que la formulation d'une plainte ou d'une réclamation n'exonère de l'obligation de paiement.
- D)** Respecter l'environnement.
- E)** Respecter les installations et les équipements de cet hôtel.
- F)** Respecter le régime de réservations et respecter la date de départ convenue, en libérant la chambre occupée.
- G)** Traiter notre personnel et les autres clients avec respect.
- H)** Ne pas céder à des tiers son droit d'utilisation des services contractés.
- I)** Les clients de l'hôtel qui, par action ou omission, causent des dommages dans l'établissement, en cas de faute ou de négligence, sont tenus de réparer les dommages causés.

Droit d'admission et conditions préalables



3.1 Droit d'admission

Cet établissement se réserve le droit d'admission. Par conséquent, l'accès à cet établissement (ou à une de ses zones) peut être limité ou refusé, selon le cas, à toute personne :

- A)** Lorsqu'elle ne respecte pas les règles de comportement, le code vestimentaire ou d'autres normes internes établies dans le présent règlement.
- B)** Lorsqu'elle n'est pas enregistrée en tant que client, n'a pas de réservation confirmée, n'a pas payé le prix correspondant à son séjour ou ne justifie pas la raison de son séjour à l'hôtel.
- C)** Lorsqu'elle refuse de s'identifier auprès des agents de sécurité et/ou des responsables de l'hôtel.
- D)** En raison de la capacité d'hébergement, lorsque la capacité établie est atteinte ou lorsque l'heure de fermeture de la zone ou de l'installation est dépassée.
- E)** Lorsqu'elle ne remplit pas l'âge minimum requis pour accéder à la zone ou à l'installation selon la réglementation en vigueur.
- F)** Lorsqu'elle manifeste des comportements violents, en particulier lorsqu'elle agit de manière agressive ou provoque des perturbations.
- G)** Pour adopter des comportements pouvant mettre en danger ou déranger d'autres personnes utilisatrices (ou non utilisatrices), ou qui entravent le bon déroulement des activités.

- H)** Pour porter ou être en train de consommer des drogues, des substances stupéfiantes ou psychotropes, ou montrer des symptômes d'en avoir consommées, ainsi que ceux/elles qui montrent des signes évidents de comportements liés à l'ivresse.
- I)** Pour porter tout objet susceptible de causer des dommages aux personnes ou aux biens.
- J)** Lorsqu'elles ne remplissent pas les conditions d'hygiène et de propreté et/ou manifestent un manque évident d'hygiène personnelle.
- K)** Lorsqu'elles portent des vêtements ou des symboles incitant à la violence, au racisme, à l'homophobie ou à la xénophobie, ainsi que lorsqu'elles ne respectent pas le code vestimentaire requis dans les zones qui l'exigent.
- L)** Lorsqu'elles provoquent ou incitent à un désordre dans l'établissement.
- M)** Lorsqu'elles ont été expulsées de l'établissement en raison d'un comportement inapproprié antérieur.
- N)** Lorsqu'elles adoptent un comportement incivique qui dérange d'autres clients et/ou le personnel de l'établissement, et en particulier lorsqu'elles ne respectent pas le repos des autres hôtes.
- O)** Lorsqu'elles insultent et/ou manquent de respect à tout membre du personnel de l'établissement.

- P)** Lorsqu'elles détruisent du mobilier dans les zones communes ou les chambres, ou provoquent de graves dommages dans toute zone de l'établissement.
- Q)** Lorsqu'elles ne respectent pas délibérément la politique de paiement et les limites de crédit de l'établissement, liées à l'un des services proposés.
- R)** Lorsqu'elles sortent de la nourriture ou des boissons du buffet pour les consommer en dehors de cette installation.
- S)** Lorsqu'il y a un mauvais usage ou une utilisation non autorisée du régime alimentaire qu'il a contracté, comme par exemple, utiliser le service de petit- déjeuner/demi-pension pour inviter d'autres personnes.
- T)** Lorsqu'il arrive accompagné d'un animal, à l'exception des chiens d'assistance, conformément à la loi 2/2020 du 23 décembre.
- U)** Lorsqu'il fume ou consomme des produits du tabac et/ou des cigarettes électroniques à l'intérieur des installations de l'établissement, comme par exemple, à l'intérieur des chambres, sauf dans les zones spécifiquement destinées et signalées à cet effet.

Lorsque les circonstances énumérées se produisent ou lorsque les personnes enfreignent une ou plusieurs des restrictions précédemment énumérées, le personnel responsable de l'établissement pourra leur demander de quitter l'hôtel, après avoir payé, le cas échéant, les comptes en souffrance pour les services et consommations. Si nécessaire, les forces de sécurité seront sollicitées.

Il est expressément précisé qu'il ne sera pas refusé ni restreint l'accès libre aux installations, services et logements de cet hôtel aux personnes qui le souhaitent, pour des raisons de sexe, de handicap, de religion, d'opinion ou de toute autre circonstance personnelle ou sociale.

L'hôtel s'abstiendra d'héberger des mineurs qui arrivent seuls.

3.2 Exigences d'admission

Il sera nécessaire, pour pouvoir utiliser les chambres ou les installations communes, de remplir correctement le document d'admission lors de l'arrivée à l'hôtel. Le client devra présenter un document officiel permettant de l'identifier, lequel servira également à l'hôtel pour inscrire son inscription dans le registre des voyageurs de l'établissement.

Cet établissement, une fois la ou les personnes enregistrées, effectuera un enregistrement d'admission, qui sera de préférence électronique, et dans lequel figureront toutes les données nécessaires conformément à la réglementation en vigueur relative à l'enregistrement des voyageurs, tout en respectant la réglementation applicable en matière de protection des données.

“Plus Fariones Suite Hotel” décline toute responsabilité en cas de fourniture de données ou de documents faux ou incomplets par l'hôte lors de l'enregistrement de son admission.

Conformément à la législation en vigueur, les données d'identification fournies et, le cas échéant, toute autre donnée requise par la réglementation en vigueur, seront communiquées aux autorités compétentes.

Règles de fonctionnement et de coexistence



4.1 Interdictions

- A) L'occupation et le séjour de deux personnes dans une chambre double réservée pour une seule personne ne seront pas autorisés. Dans ce cas, le tarif correspondant à une utilisation double devra être payé.
- B) Il est interdit de fumer dans l'ensemble de l'établissement, à l'exception des zones spécifiquement prévues à cet effet. Il est strictement interdit de fumer dans les chambres, sauf sur la terrasse. Fumer dans les chambres ou dans toute autre zone non autorisée sera considéré comme une infraction très grave, donnant le droit à l'établissement, selon son choix et en fonction du cas, soit de résilier le contrat d'hébergement et d'exiger l'évacuation du client, soit de lui facturer des frais de nettoyage supplémentaires d'un montant de deux cents euros (200€).
- C) Il est interdit de jouer avec des ballons ou des objets similaires à l'intérieur de l'établissement.
- D) Il est interdit d'accrocher des serviettes ou d'autres vêtements sur la balustrade des terrasses des chambres. Des sècheurs sont prévus à cet effet sur les terrasses.
- E) Cet établissement n'accepte pas les animaux, à l'exception des chiens guides.
- F) Il est interdit de retirer des aliments, des repas, de la vaisselle ou des boissons des salles à manger de l'hôtel.
- G) Pour des raisons de sécurité, l'accès aux chambres est interdit aux personnes n'étant pas hébergées à l'hôtel. Si l'hôte reçoit des visiteurs, ces derniers doivent rester dans les zones communes de l'hôtel ou se rendre à la réception pour s'enregistrer.



4.2 Suggestions

- A) Surveillez et gardez vos bagages et objets personnels sous contrôle, ne les laissez pas sans surveillance.
- B) Surveillez et gardez vos affaires personnelles à la plage et à la piscine, ne les laissez pas sans surveillance.
- C) Fermez la porte de votre chambre en la quittant.
- D) Conservez vos objets de valeur dans le coffre-fort. Chaque unité d'hébergement est équipée d'un coffre-fort gratuit pour la garde de vos objets de valeur. Déposez vos objets de valeur et/ou votre argent dans le coffre-fort de votre chambre, à condition que leur montant ou valeur totale ne dépasse pas mille deux cents (1.200) euros (la valeur unitaire de chaque objet ne doit pas dépasser six cents (600) euros).

Si vous êtes hébergé avec une somme d'argent et/ou des objets de valeur supérieurs, déposez-les pour leur garde, contre un reçu, dans le Coffre-fort Général de l'établissement, que vous pouvez demander à la réception.

L'hôtel décline toute responsabilité en cas de vol, de larcin ou de perte d'objets ou d'argent non déposés, avec reçu, dans ce Coffre-fort Général ou à la réception.

L'hôtel ne sera pas non plus responsable en cas de vol à main armée ou d'autres événements de force majeure.

- E)** Gardez la porte fermée lorsque vous êtes dans votre chambre. Fermez la porte de votre chambre en la quittant, et essayez de l'ouvrir à nouveau pour vous assurer qu'elle est correctement fermée, même si votre absence est de courte durée.
- F)** Signalez immédiatement à la direction de l'hôtel tout fait anormal que vous pourriez observer, tel que : des personnes en attitude suspecte dans le couloir, des appels téléphoniques répétés de personnes qui ne s'identifient pas, des coups à la porte de votre chambre par des inconnus, des livraisons non sollicitées, etc.
- G)** Si vous oubliez ou perdez votre clé, seul le personnel de la réception est autorisé à vous fournir une nouvelle clé pour ouvrir votre chambre. Ne soyez pas dérangé(e) si on vous demande de vous identifier à la réception pour obtenir une nouvelle clé, cela est pour votre sécurité.
- H)** Si vous souhaitez que votre chambre soit nettoyée, accrochez l'avertissement "Veuillez faire le ménage" à l'extérieur de la porte de votre chambre. Si vous ne voulez pas être dérangé(e), accrochez l'avertissement "Veuillez ne pas déranger".
- I)** En cas d'anomalie ou de dommage dans votre chambre, contactez le personnel de la réception pour signaler l'incident à l'équipe de maintenance.
- J)** Utilisez les installations de manière appropriée, en respectant le mobilier et les jardins de l'hôtel.
- K)** Respectez les horaires de toutes les installations de l'hôtel.
- L)** Nous vous prions d'utiliser les installations de manière appropriée, en respectant le mobilier.

4.3 Réservation

- A) Toute réservation inclura la date d'arrivée et de départ, le nombre de chambres, le type de chambres, le régime alimentaire, la politique d'annulation et les services complémentaires supplémentaires réservés, avec également le prix total détaillé pour chacun de ces éléments, sauf si une offre globale avec prix forfaitaire a été proposée.
- B) La politique d'annulation est publiée sur le site web de l'hôtel et est d'application obligatoire, sauf si l'annulation de la réservation est motivée par des circonstances de force majeure.
- C) La confirmation de votre réservation de notre part sera considérée comme un contrat de logement touristique ; une preuve physique ou électronique sera mise à votre disposition.
- D) Lorsque vous aurez reçu la confirmation de votre réservation, nous mettrons à votre disposition le type de chambre réservé à la date convenue.



4.4 Prix

- A) Le client devra régler, dès son arrivée à l'hôtel, les services d'hébergement réservés à l'avance.
- B) Le paiement du prix peut être effectué par virement bancaire préalable, carte bancaire ou en espèces, jusqu'à la limite quantitative en vigueur selon la loi. Cet établissement hôtelier n'accepte que les cartes bancaires suivantes : VISA, MASTERCARD, MAESTRO, et AMERICAN EXPRESS.



- C) Si le paiement des services complémentaires au logement est exigé avant leur prestation, cela vous sera expressément communiqué à la réception.



4.5 Période d'occupation

- A) Le client a droit à l'occupation de la chambre à partir de 15h00 le premier jour de la période réservée jusqu'à 12h00 le jour indiqué comme date de départ. En tout cas, il pourra accéder aux installations communes dès son arrivée à notre établissement.
- B) Sauf accord contraire, toute prolongation de l'occupation de la chambre au-delà de la période convenue entraînera l'obligation de payer le montant établi pour un "late check-out" (départ tardif).
- C) Vous pourrez séjourner plus de jours que ceux spécifiés dans le document d'admission, sous réserve d'un accord préalable en fonction de la disponibilité. En cas d'accord, cela sera considéré comme une nouvelle réservation.



4.6 Coffres-forts

Les chambres de l'hôtel disposent d'un coffre-fort pour la garde de l'argent et des objets de valeur. Notre hôtel décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou d'objets de valeur qui ne sont pas déposés dans le coffre-fort conformément aux instructions du point 4.2.d de ce règlement.



4.7 Service de nettoyage des chambres

Le service de nettoyage des chambres est effectué quotidiennement.



4.8 Tenue vestimentaire et code de conduite

- a) Le client doit être habillé à l'intérieur de l'hôtel, à l'exception des piscines et terrasses.
- b) Il est interdit de marcher pieds nus à l'intérieur de l'établissement.
- c) Cet hébergement applique un code vestimentaire :
 - **Petit-déjeuner** : Tenue décontractée. L'accès à la salle à manger est interdit en maillot de bain, sans chemise ou t-shirt, pieds nus ou mouillé.
 - **Déjeuner** : Tenue décontractée. L'accès au restaurant est interdit en maillot de bain, sans chemise ou t-shirt, pieds nus ou mouillé.
 - **Dîner** : Le dîner est un moment spécial, c'est pourquoi une tenue appropriée est requise pour l'occasion.
 - **Messieurs (à partir de 12 ans)** : pantalon long, t-shirt à manches et chaussures fermées. Du 01/07 au 30/09, l'entrée est autorisée en pantalon court et chaussures ouvertes (pas de tongs de plage).



4.9 Bars - Restaurants

- Les horaires du petit-déjeuner, du déjeuner et du dîner du restaurant, ainsi que ceux des bars, sont fournis au client lors de l'enregistrement, et sont également disponibles sur les panneaux situés à l'hôtel.
- Les produits du restaurant doivent être consommés dans la salle à manger et ne peuvent pas être emportés à l'extérieur.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte lorsqu'ils se rendent au buffet.
- Cet hébergement applique un code vestimentaire élégant décontracté / semi-formel pour les dîners au restaurant "La Tunera", conformément à ce qui est indiqué dans la section "Tenue vestimentaire et code de conduite".



4.10 Piscines - Solarium

- Les horaires des piscines sont fournis au client lors de l'enregistrement, et peuvent également être consultés sur les panneaux situés dans les zones de piscine. Il est interdit de se baigner en dehors de ces horaires.
- Il est obligatoire de prendre une douche avant de se baigner dans la piscine. L'utilisation des transats de la piscine est gratuite. L'établissement applique une politique de "Pas de réservation de transats", afin de garantir l'accès à tous les clients. Le personnel de l'établissement est autorisé à retirer les effets personnels laissés sur les transats inoccupés pendant au moins 60 minutes consécutives. Ces objets seront transportés et déposés à la réception.
- Il est interdit de manger dans la zone de la piscine/solarium et d'introduire des verres ou d'autres objets en verre dans cette zone.
- L'utilisation de matelas gonflables dans la piscine est interdite.
- Il est interdit de plonger tête la première dans la piscine ou de manière agressive.
- Il est interdit de consommer des boissons et des aliments sur la terrasse de l'hôtel s'ils n'ont pas été achetés au bar de la piscine ou dans un autre point de vente de l'établissement hôtelier.





4.11 Salle de sport

- Les horaires de la salle de sport sont fournis au client lors de l'enregistrement, et peuvent également être consultés sur les panneaux situés dans l'hôtel.
- Vous devez utiliser les appareils de fitness avec des vêtements et des chaussures de sport appropriés.
- L'utilisation d'une serviette personnelle est obligatoire pour des raisons d'hygiène et pour éviter d'endommager les équipements. La serviette sera fournie à la salle de sport.
- Il est strictement interdit de fumer et de consommer des aliments ou des boissons alcoolisées dans la salle.
- Par souci du bien-être de tous, nous vous demandons de remettre l'équipement sportif à sa place après l'entraînement.



4.12 Informations pour les utilisateurs concernant les installations ou services pouvant comporter un risque et les mesures de sécurité mises en place à cet égard

Conformément à la législation européenne et nationale, nos établissements fournissent des informations sur les allergies et les intolérances alimentaires. Veuillez vous adresser à notre personnel de bars et de restaurants pour plus d'informations.

Toutes les installations ou services de notre hôtel sont équipés de mesures visant à favoriser ou garantir votre sécurité en tout temps. Toutefois, si vous estimez que l'utilisation de l'une de nos installations ou services peut présenter un risque pour votre santé ou votre intégrité physique, nous vous prions de bien vouloir contacter la réception et de signaler toute question que cela pourrait soulever.



4.13 Informations sur les objets perdus

Si un membre du personnel de l'hôtel trouve un objet, un élément ou un vêtement de toute sorte dans l'une des chambres ou dans les installations, il en informera la réception afin qu'il soit identifié par le numéro de chambre, et donc, associé à l'hôte correspondant.

Une fois enregistré dans notre registre des objets perdus, et en raison de la politique de confidentialité de l'hôtel, l'objet trouvé sera conservé par le département responsable pendant une période de DEUX MOIS à compter de sa localisation et de son enregistrement.

Si, pendant cette période, le propriétaire de l'objet contacte l'hôtel, il devra indiquer le numéro de la chambre où il a séjourné ainsi que les dates d'arrivée et de départ, afin que nous puissions vérifier ces informations dans notre registre des objets perdus.

Après avoir effectué les vérifications nécessaires, un accord sera trouvé avec le propriétaire de l'objet concernant la manière de le récupérer. Si l'objet doit être envoyé par message-r, les frais seront à la charge du propriétaire de l'objet perdu.

Passé le délai de deux mois, l'objet, élément ou vêtement sera remis à la police locale de Tías, qui agira selon le protocole établi par cet organisme.

PLUS FARIONES HOTELS & APARTMENTS ne se tient pas responsable des objets perdus et ne garantit pas leur récupération.

Informations sur l'organisation de l'hôtel



Tout incident ou toute question relative au fonctionnement de l'hôtel doit être adressé à notre personnel de réception, qui résoudra la situation ou, le cas échéant, contactera le personnel habilité à traiter votre question ou préoccupation. Le directeur ou la directrice de l'hôtel est le responsable ultime de ce processus.

5.1 Services fournis par des tiers

Notre établissement propose des services de parking, de location de voitures, de salon de beauté, des excursions, ainsi que divers autres services et expériences fournis par des entreprises distinctes de l'exploitant de l'hôtel. Vous pourrez obtenir des informations à ce sujet à la réception. L'hôtel décline toute responsabilité pour les services fournis par des entreprises autres que l'exploitant de cet établissement.

5.2 Services fournis directement par l'hôtel

Les services directement offerts par l'hôtel à ses clients, tels que les piscines, les bars, les restaurants, le service de blanchisserie, etc., sont régis par des règles spécifiques qui doivent être respectées et qui peuvent être consultées auprès de notre personnel et/ou à la réception. L'ignorance de ces règles n'exonère pas de leur respect.

5.3 Données à caractère personnel.

Les données personnelles des clients seront traitées dans le cadre de la réservation, de la prestation et du paiement des services hôteliers et, en cas de consentement explicite de votre part, pour l'envoi d'informations sur les offres et services de l'hôtel. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli), de portabilité des données, de limitation et d'opposition au traitement de vos données, en en faisant la demande par tout moyen au sein de l'établissement hôtelier, conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi organique (ES) 3/2018 (LOPDGDD).

**Le personnel vous remercie
de votre collaboration**



**ENSEMBLE
NOUS RENDONS CELA POSSIBLE**



PLUS FARIONES
HOTELS & APARTMENTS



plusfariones.com

PLUS FARIONES
HOTELS & APARTMENTS